

Imposition des frais de formation et de formation continue à des fins professionnelles: EXPERTsuisse recommande une simplification et plaide en faveur d'une définition large de la formation et de la formation continue

Dans sa lettre du 19 mai 2017, EXPERTsuisse a pris position par rapport au projet de circulaire sur l'imposition des frais de formation et de formation continue à des fins professionnelles. Elle recommande de rendre plus pratique l'application de la circulaire pour les employeurs et notamment de distinguer plus clairement formation et formation continue, frais de l'employeur et éléments de salaire. EXPERTsuisse plaide principalement en faveur d'une définition large de la formation et de la formation continue et, par conséquent, d'une déduction fiscale complète. Dans ce contexte, l'association considère également que le traitement des cas de remboursement par/à l'employeur nécessite des adaptations.

Pour plus d'informations, lire la prise de position et les propositions de modification d'EXPERTsuisse (en allemand uniquement).

Lien(s) et téléchargement(s)

- [Stellungnahme zu den Kreisschreiben über die steuerliche Behandlung der berufsbedingten Aus- und Weiterbildungskosten sowie zum Kreisschreiben über die steuerliche Behandlung von Preisen, Ehrengaben, Auszeichnungen, Stipendien sowie Förderbeiträgen](#)